

## SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2024_19	Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 13 septembre 2024	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_20	Validation du diagnostic actualisé et ses enjeux priorités	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_21	Débat d'orientations budgétaires 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
2024_22	Sollicitation de subventions pour la réalisation du programme de l'action de préfiguration du PNR « MONTAGNE, RESPECT ! » 2025	<i>Approuvée à l'unanimité</i>

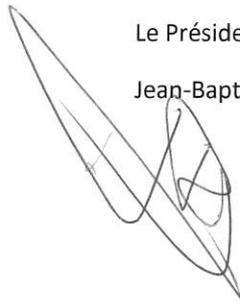
*N.B : Pour rappel le point 2 de la convocation n'était pas soumis à délibération.*

Liste affichée au siège du Syndicat Mixte de Préfiguration

Le 20/12/24

Le Président

Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE



## Délibération 2024\_19

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BUNUS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 3 décembre 2024

### **Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA, Andde STEIN-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (jusqu'à l'OJ 2)

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCOQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri :
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

### **Excusés ou Absents :**

Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Joseph Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri).

### **Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : M. Daniel OLÇOMENDY

## Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	18	5	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JUIN 2024**

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 13 septembre 2024.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 13 septembre 2024 ci annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*

Délibération 2024\_20

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BUNUS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 3 décembre 2024

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (jusqu'à l'OJ 2)

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri :
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Joseph Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri).

**Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : M. Daniel OLÇOMENDY

## Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	6	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : VALIDATION DU DIAGNOSTIC ACTUALISE ET SES ENJEUX PRIORISES**

Le Président expose :

Le présent diagnostic thématique est le fruit d'un travail concerté qui s'est étalé sur 12 mois, visant à répondre aux compléments demandés par la Préfète de Région dans son avis d'opportunité favorable de 2019. Il a réuni une trentaine de structures du territoire compétentes dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, du paysage, du patrimoine naturel, de l'eau, de l'aménagement et de l'économie, du tourisme, du patrimoine culturel et immatériel. Il propose des analyses Atouts-Forces-Opportunités-Menaces (AFOM) et des enjeux thématiques. Ces derniers ont été priorisés par les conseillers municipaux du territoire de la Montagne Basque lors de réunions de travail dédiées ainsi que par les membres du Comité syndical en séance du 13 septembre 2024.

Ce diagnostic constitue ainsi le socle de la Charte du PNR Montagne Basque et illustre le tryptique "Homme-Nature-Culture", défendu et validé dans l'étude d'opportunité comme carte d'identité de cette montagne.

Il est rappelé que la validation de ce diagnostic actualisé ne représente pas une étape réglementaire de la procédure de classement d'un PNR.

Souhaitant clôturer cette phase de diagnostic pour franchir une nouvelle étape dans la rédaction du contenu de la Charte, le Président propose au Comité syndical de valider le diagnostic territorial actualisé du projet PNR Montagne Basque, socle constitutif de la Charte.

Le Comité syndical, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**VALIDE** le diagnostic territorial actualisé présenté en séance,

**AUTORISE** le Président du Syndicat de préfiguration :

- A présenter ce diagnostic dans le cadre d'une large concertation avec les habitants,
- A poursuivre la démarche de Parc Naturel Régional par la rédaction de la Charte avec les forces vives du territoire,
- A engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'écriture de cette Charte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*

*Monsieur le Président*

*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*

Délibération 2024\_21

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BUNUS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 3 décembre 2024

**Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (jusqu'à l'OJ 2)

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri :
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

**Excusés ou Absents :**

Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Joseph Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri).

**Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : M. Daniel OLÇOMENDY

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	6	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Le Président informe que la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics et doit se tenir dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du Syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif. Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.

Il s'agit d'informer les élus sur la situation économique et financière de la structure afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) élaboré par le Président. Il constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2025 du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Le ROB est un document obligatoire et essentiel qui permet :

- de rendre compte de la gestion de la structure (analyse rétrospective) ;
- et de proposer les orientations principales de l'exercice à venir.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

**VU** le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, approuvé par délibération du Comité syndical en date du 12 juin 2024 ;

**VU** le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

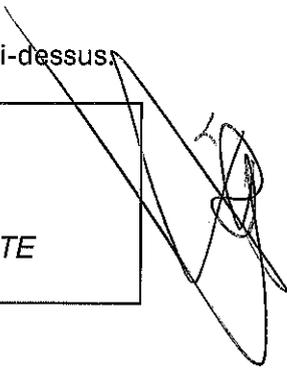
**ACTE** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque dans le cadre du Comité syndical du 13 décembre 2024 ;

Extrait du registre des délibérations

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

*Pour extrait certifié conforme.*  
*Monsieur le Président*  
*Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE*



# Rapport d'orientations budgétaires (ROB 2025)

---

Comité syndical du 13/12/2024 à Larceveau

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



# Sommaire

1. Contexte
2. Présentation du Syndicat mixte
3. La procédure budgétaire 2025
4. Exécution financière 2024
5. Proposition de budget primitif 2025



# 1. Contexte

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



**La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et autres établissements publics dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.**

**Comme indiqué dans le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat mixte, le débat vise notamment à préfigurer les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et à informer le Comité syndical sur l'évolution de la situation financière du syndicat mixte. Il doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget primitif. Le DOB permet de définir les grandes orientations du budget à venir.**

**Aussi, en vertu des articles L 2312-1 et L 5217-10-4 du CGCT, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré par le Président.**

**Ce rapport, qui accentue et renforce le degré d'information des élus afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif, présente ainsi « traditionnellement » :**

- **la situation économique et financière de la structure,**
- **les orientations budgétaires,**
- **les engagements pluriannuels envisagés,**
- **l'évolution de structure et la gestion de la dette.**

## 2. Présentation du Syndicat mixte (Art.4 des statuts)

**Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque a pour objet de mener des études et actions d'intérêt commun s'inscrivant dans les missions d'un Parc Naturel Régional et concourant à la préfiguration du Parc.**

**Il élabore le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de Charte et les différents documents prévus par la procédure de constitution du PNR, en collaboration avec les institutions compétentes, conformément aux dispositions des articles L.333-1 à L.333-3 et R.333-1 à R.333-16 du code de l'environnement concernant les Parcs naturels régionaux.**

**D'une façon générale, et dès sa création, le Syndicat mixte a vocation à :**

- **Formaliser le projet de Parc Naturel Régional ;**
- **Elaborer la Charte (rapport, plan de parc, annexes...) et les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc ;**
- **Associer les communes, les collectivités et les acteurs locaux aux étapes d'élaboration de la Charte, indispensable à une véritable appropriation du projet dans une démarche de démocratie participative ;**
- **Procéder ou faire procéder, dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, actions ou opérations utiles à la création du Parc Naturel Régional Montagne Basque ;**
- **Renforcer, valoriser et faire reconnaître le tryptique « Homme-Nature-Culture » au travers de son action ;**

## 2. Présentation du Syndicat mixte (Art.4 des statuts)

- **Porter des actions de préfiguration en lien avec les enjeux identifiés dans l'étude d'opportunité (ex : animer une démarche sur la bonne cohabitation des activités en montagne, etc.) ;**
- **Définir, mener ou faire mener des actions ou des programmes exemplaires, expérimentaux ou de recherche, démonstratifs des missions d'un Parc Naturel Régional ;**
- **Participer à l'animation et à la mise en cohérence des projets territoriaux et des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation et de gestion des patrimoines sur le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional ;**
- **Communiquer, informer et sensibiliser les collectivités et les acteurs locaux sur :**
  - **son action ;**
  - **les spécificités et les missions d'un Parc Naturel Régional ;**
  - **l'avancement de la procédure de création du futur Parc Naturel Régional ;**
  - **les caractéristiques (patrimoniales, etc.) du territoire support de la démarche.**

**Le périmètre du projet regroupe 111 communes, 5 Commissions Syndicales, 1 EPCI, 1 Département, 1 Région.**

### 3. La procédure budgétaire 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE

**Pour l'exercice 2025, le calendrier budgétaire est le suivant :**

**1°) Bureau du 6 novembre 2024: Première présentation du DOB**

**2°) Bureau du 03 décembre 2024 : Préparation du DOB**

**3°) Comité syndical du 13 décembre 2024: DOB et vote**

**4°) Date à définir : Vote du Budget Primitif 2025 en Comité syndical (avant le 15/04)**

**Cette procédure a pour objectifs de mettre en évidence la volonté du Parc de s'engager sur certaines actions (DOB), de le confronter à ses capacités de financement et à l'implication financière de ses partenaires.**

## 4. Exécution financière 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

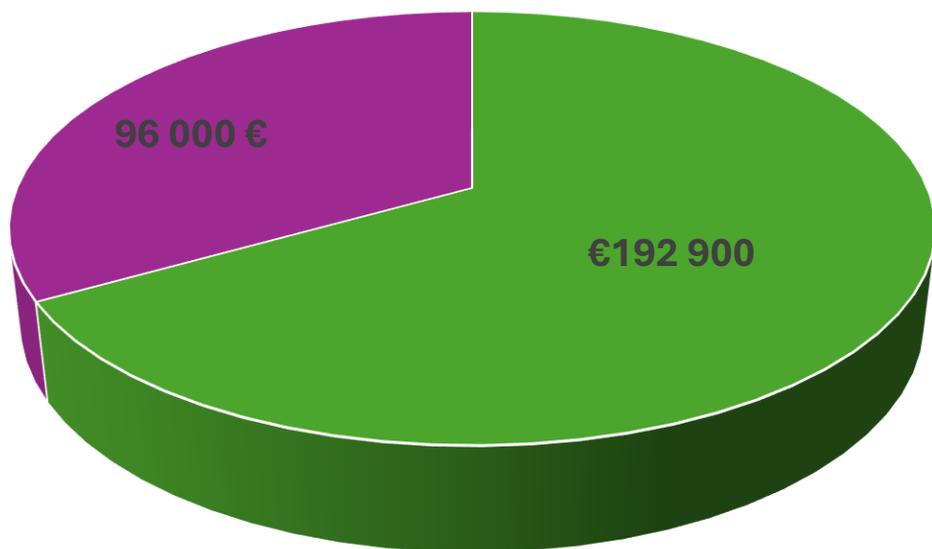
Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE

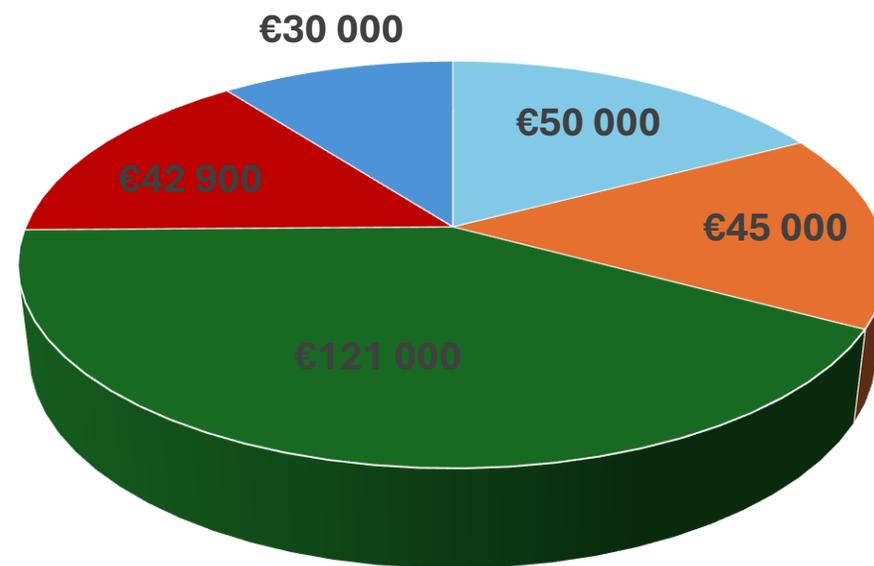


Rappel budget 2024 de fonctionnement  
Total dépenses 288 900 €



■ Charges à caractère général    ■ Charges de personnel

Rappel budget 2024 de fonctionnement  
Total recettes 288 900 €



■ Participation Région  
■ Participation CAPB  
■ Subvention Région

■ Participation Département  
■ Participation Commissions Syndicales

## 4. Exécution financière 2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



- Le budget primitif 2024 a été voté par le Comité syndical le 12 juin 2024. L'exercice budgétaire porte donc sur 6,5 mois en 2024.
- L'exécution financière étant encore en cours à la date du Comité Syndical du 13 décembre 2024, les montants de dépenses indiqués restent des montants prévisionnels.

Objet	BP 2024	Prévisionnel au 31/12/2024
Dépenses de fonctionnement		
- Charges de personnels	96 000,00 €	96 000,00 €
- Charges à caractère générales	192 900,00 €	5 704,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 900,00 €</b>	<b>101 704,05 €</b>
Recettes de fonctionnement		
- Cotisation Région	50 000,00 €	50 000,00 €
- Cotisation Département	45 000,00 €	45 000,00 €
- Cotisation CAPB	121 000,00 €	121 000,00 €
- Cotisation Commissions Syndicales	42 900,00 €	42 900,00 €
- Subvention Région	30 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>288 900,00 €</b>	<b>258 900,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement prévisionnel</b>		<b>157 195,95 €</b>

## 6. Proposition de budget primitif 2025

### - Le programme d'actions

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



La proposition de budget 2025 reprend les grandes lignes du budget 2024 en lien avec son programme d'actions durant la période de préfiguration.

Ainsi le programme d'actions 2025 de fonctionnement proposé est le suivant :

- **1<sup>ère</sup> action : Informer et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et forces vives du territoire ;**
- **2<sup>ème</sup> action : Poursuivre en concertation la définition des actions du futur PNR et l'écriture de sa Charte ;**
- **3<sup>ème</sup> action : Animer la gestion courante et administrative du Syndicat mixte de préfiguration ;**
- **4<sup>ème</sup> action : Déployer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect ».**

## 6. Proposition de budget primitif 2025

### - Les dépenses

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



**Les dépenses courantes ne connaîtront pas de mouvement significatif en 2025.**

**Toutefois, des éléments sont à prendre en considération :**

- **Le report d'un montant de 80 000 € d'un marché de communication prévu sur 3 ans, la consultation ayant été lancée en décembre 2024 mais la notification au prestataire sélectionné devant intervenir en février 2025 ;**
- **Le lancement d'une prestation nécessaire à l'élaboration d'une annexe obligatoire de la charte :**
  - **L'élaboration du Plan de Parc (10 000 €) : celui-ci illustre la territorialisation des actions prévues dans la charte ;**
- **Le maquettage et l'impression en quelques exemplaires de la première version de la charte et de ses annexes nécessitant de prévoir un budget de 30 000 € ;**
- **Le lancement d'une action de préfiguration du PNR (4<sup>ème</sup> action du programme 2025) : la démarche « Montagne Respect » :**
  - **Cette démarche est à l'origine de la création du PNR ;**
  - **Elle permet de travailler sur la cohabitation des activités en montagne, la prévention et la gestion des conflits d'usages ;**
  - **Les dépenses prévues en 2025 s'élèvent à 103 900 € (montant inférieur au prévisionnel qui avait été présenté fin 2023 aux membres fondateurs du Syndicat).**

## 6. Proposition de budget primitif 2025

### - Les dépenses

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



- **Les dépenses en personnel représentent le poste budgétaire le plus important du budget :**
  - **L'équipe du Parc est composée actuellement de 5 agents mis à disposition via des conventions, sur une quotité de temps totale équivalente à 2,35 ETP ;**
  - **En 2025, la dépense en personnel augmentera en raison :**
    - **du déploiement des actions du Syndicat mixte sur une année complète (et non sur 6,5 mois en 2024) ;**
    - **de la gestion administrative et financière (passant de 0,20 ETP en 2024 à 0,80 ETP en 2025) ;**
    - **du portage de la démarche « Montagne Respect » nécessitant des moyens humains dédiés (0,75 ETP) ;**
  - **L'accueil d'un stagiaire est prévu sur une période de 6 mois pour recenser les actes pris par les 111 communes du territoire sur la gestion des activités et conflits d'usage ;**

## 6. Proposition de budget primitif 2025

### - Les recettes

Envoyé en préfecture le 23/12/2024  
Reçu en préfecture le 23/12/2024  
Publié le  
ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



- **Recettes (fonctionnement) :**
  - **La participation des membres fondateurs devrait se maintenir au niveau actuel car le montant global de dépenses de fonctionnement est maintenu entre 2024 et 2025 tel que demandé par les membres du Bureau syndical. Cette cotisation statutaire porte sur les actions 1 à 3 du programme 2025 ;**
  - **Une subvention sera sollicitée auprès de la Région Nouvelle Aquitaine : 30 000 € (cette subvention portant sur les actions 1 à 3 du programme 2025) ;**
  - **Des subventions seront sollicitées auprès de l'Europe (FEDER), de l'Etat et des membres fondateurs du Syndicat, pour un montant total recherché de 103 900 €, et ce afin de financer l'action de préfiguration du PNR « Montagne Respect » (4<sup>ème</sup> action du programme). Il est à noter que la recherche de financements s'orientera prioritairement sur les fonds européens et que la Région Nouvelle Aquitaine a par ailleurs envisagé une subvention de 150 000 € maximum pour 5 ans portant sur les actions de préfigurations du PNR (éléments de cadrage ne valant pas engagement financier), sous réserve des disponibilités budgétaires et du vote des assemblées.**



**P**rojet  
Parc  
naturel  
régional  
Montagne Basque  
Euskal Mendia

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-200103570-20241213-2024\_21-DE



## Délibération 2024\_22

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de décembre à dix heures, le Comité Syndical, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à BUNUS, sous la présidence de M. Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE en sa qualité de Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque.

Date de convocation : 3 décembre 2024

### **Etaient présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Emilie DUTOYA, Andde SAINTE-MARIE.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (jusqu'à l'OJ 2)

### Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Pierre ETCHEBER, Patrick ETCHEGARAY, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Daniel OLÇOMENDY, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri :
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT, Dominique POYDESSUS ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU.

### **Excusés ou Absents :**

Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Pascal GUEÇAIMBURU (Commission Syndicale du Pays de Cize), Joseph Michel BIDART (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri).

### **Ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance** : M. Daniel OLÇOMENDY

## Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres en exercice	Nombres de membres présents	Nombre de membres excusés ou absents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	6	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

**OBJET : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTION DE PREFIGURATION DU PNR « MONTAGNE, RESPECT ! » 2025**

En 2010, 100 participants du milieu institutionnel, professionnel et associatif, tous représentant des activités se développant en Montagne Basque, ont accompagné EHMEB (association des quatre Commissions syndicales à vocation pastorale) dans la construction du socle de base du guide des bonnes pratiques de la montagne basque. Ce guide comporte des éléments de cadrage, de réglementation, des outils de gestion, d'information, de recommandations, etc. sur la gestion et les activités en montagne. Il se veut être un outil pour les gestionnaires, un outil au service de la sensibilisation des usagers de la montagne. Pour parvenir à diffuser ces messages, de nombreux outils de communication ont été réalisés : vidéo de présentation d'activités, signalétique, feuillets, stands, animations et sensibilisation lors d'évènements...

Jusqu'en 2023, cette démarche a été portée administrativement successivement par EHMEB puis par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, pour le compte de son territoire de montagne, soit 111 communes classées en zone montagne et/ou massif.

Face à la montée en puissance des conflits d'usage depuis la période post Covid et au manque de connaissance des « codes » de la montagne de la part des usagers, l'animation de la démarche reste prégnante sur le territoire. Renommée « Montagne... Respect ! », elle s'adresse à tous les publics : locaux, visiteurs, jeunes publics, professionnels, gestionnaires d'estive, etc.

Ce projet est la première action de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque. Il s'inscrit dans la continuité du travail engagé depuis 2020 et préfigure de la future mission d'accueil, d'éducation et d'information du PNR

Pour l'année 2025, cinq grands volets seront travaillés :

- Volet 1 : valorisation et diffusion du volet réglementaire travaillé en 2023 et 2024 ;
- Volet 2 : plan de communication autour de la notion « Montagne... Respect ! » ;
- Volet 3 : campagne de médiation en Montagne Basque et création d'un espace d'échanges à l'échelle du massif Pyrénéen ;
- Volet 4 : sensibilisation auprès des scolaires et du public jeune ;
- Volet 5 : animation générale de la démarche.

L'animation de la démarche repose sur 0,75 Equivalent Temps Plein (ETP), répartis entre trois animatrices en charge de son suivi, ainsi que sur des prestations, notamment pour la communication et la médiation. Ces techniciennes sont accompagnées par un Comité de pilotage *Multiusage*, ainsi que d'une cellule technique partenariale regroupant l'Office de Tourisme Pays Basque (OTPB), le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de

Extrait du registre des délibérations

Développement Touristique (ADT), les associations foncières pastorales (AFP) et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques.

Afin de poursuivre l'animation de la démarche en 2025, le coût total prévisionnel est de 103 900,00 €. Il est proposé de solliciter les subventions prévisionnelles suivantes :

- 41 560,00 € auprès du FEDER,
- 31 170,00 € auprès de la région Nouvelle-Aquitaine,
- 10 390,00 € auprès de l'Etat,
- 19 125,00 € auprès de la CAPB,
- et 1 655,00 € auprès d'EHMEB.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant TTC	
<b>Frais salariaux</b>		<b>FEDER</b>	41 560,00 €	40 %
0.75 ETP réparti sur 3 personnes :		<b>Région</b>	31 170,00 €	30 %
- animatrice	35 000,00 €	<b>Etat</b>	10 390,00 €	10 %
- stagiaire	4 000,00 €	<b>CAPB</b>	19 124,88 €	18 %
<b>Frais de mission</b>	2 000 €	<b>EHMEB</b>	1 655,12 €	2 %
<b>Prestations externes</b>				
Outils de communication	8 200,00 €			
Campagne de communication	34 000,00 €			
Campagne de médiation	12 500,00 €			
Actions auprès du jeune public	8 200,00 €			
<b>TOTAUX</b>	103 900,00 €	<b>TOTAUX</b>	103 900,00 €	100%

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'animation, en 2025, de la démarche « Montagne, respect ! » ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.  
 Monsieur le Président  
 Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE

